

CONSEIL D'ECOLE DU 15 NOVEMBRE 2013

Etaient présents :

Mairie : Mr RICHARD : maire ; Mme FRANCHET : responsable aux affaires scolaires

Représentants des parents d'élèves : Mmes AUCHE, Mme BOYER, Mme BRIERE, Mme BRUNEAU, Mme DESRUES, Mme DOUSSAUD, Mr LACHASSE

Enseignants : Mmes BERRY, DEPONT, MARTEAU, NAVEAU, PICARD et Mr JUBERAY

Atsem : Mme MAGOARIEC et Mme FLECHE

Etaient excusées : Mme l'Inspectrice Départementale de l'Education Nationale, Mme DUFET

1° Les effectifs de l'école et l'organisation pédagogique :

1.1 : Effectif total actuel : 147 élèves répartis sur classe

- PS/MS : Mme BERRY 27 élèves dont 12 PS et 15 MS
- GS/CP : Mme NAVEAU 24 élèves dont 18 GS et 6 CP
- CP : MR JUBERAY 20 élèves
- CE1/CE2 : Mme PICARD 27 élèves dont 18 CE1 et 9 CE2
- CE2/CM1 : Mme MARTEAU 28 élèves dont 10 CE2 et 18 CM1
- CM2 : Mme DEPONT 21 élèves

1.2 : Effectif prévisionnel 2014/2015 : 137 élèves

La livraison au niveau du locatif aura lieu premier trimestre 2014. Les lotissements seront plutôt livrés en 2015.

Faire un point en janvier sur les affectations des logements.

2° Résultats des élections des représentants de parents d'élèves :

Les élections du 18 octobre 2013 :

Nombre d'électeurs : 184 / nombre de votants 88

Pourcentage : 48 ‰

2° La mise en place de la réforme des rythmes scolaires et du Plan Départemental Territorial (PEDT) :

A la rentrée scolaire 2014, toutes les communes auront mis en place et organisé les nouveaux rythmes scolaires. Le décret du 26 janvier 2012 fixe les principes suivants :

- la semaine de l'élève sera de 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées incluant le mercredi matin.

- la journée de classe n'excédera pas 5 h 30 et la demi-journée 3 h30. La pause méridienne sera d'au moins 1h30.

Les municipalités doivent faire parvenir à l'Inspecteur Départemental leur proposition d'organisation pour le 2 décembre.

1.1. La municipalité de Nogent-le-Phaye a prévu un sondage auprès des familles.

Mme Franchet lit le questionnaire qui sera soumis aux parents.

Pour les enfants allant en centre de loisir à Sours ou Morancez, le mercredi après-midi, la question du trajet école-centre de loisir est posée.

Quel encadrement pour les activités du péri- scolaire ?

Seront-elles gratuites ?

Quelle qualification des intervenants ?

Comment trouver des intervenants assidus et disponibles toute l'année ?

1.2. L'organisation retenue par les enseignants lors du conseil des maîtres du 6 novembre est la suivante :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : cours de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 15 h 45 avec une pause méridienne de 1 h 45.

Mercredi matin de 8 h 45 à 11 h 45

$3h \times 5 = 15 h$ pour les matins / $2 h 15 \times 4 = 9 h$ pour les après-midi d'où un total de 24 heures d'enseignement.

1.3. Les parents d'élèves demandent à être impliqués concernant la mise en place finale du dispositif et à faire partie du groupe de travail qui aura lieu suite au retour des questionnaires. Mr le maire et Mme Franchet ont répondu positivement.

3° Présentation du règlement intérieur de l'école :

Chaque membre du Conseil d'Ecole lit le règlement proposé, en apporte des modifications si nécessaire. Un vote entérine à l'unanimité le présent règlement.

4° Présentation de la Charte de la laïcité :

Chaque école a affiché un exemplaire grand format de la Charte de la laïcité. Des drapeaux français et européens seront installés à l'extérieur de l'école.

La Charte de la laïcité a vocation d'expliciter les sens et enjeux du principe de laïcité à l'école dans son rapport avec les autres valeurs et principes de la République. Elle offre un support privilégié pour enseigner, faire partager et faire respecter les principes et les valeurs associées. Elle réaffirme l'importance de ce principe indissociable des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité exprimées par la devise de la République française.

5° Présentation de l'organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires :

A compter de la rentrée 2013, les activités pédagogiques complémentaires sont organisées dans toutes les écoles. Elles se substituent à l'aide personnalisée et visent, soit à aider les élèves quand ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, soit à les accompagner dans leur travail personnel, soit à leur proposer toute autre activité prévue par le projet d'école.

La 1^{ère} période a été consacrée à de l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages.

Pour la seconde période et pour une durée de 5 semaines, les enseignantes de la maternelle ont mis en place une activité de lecture de contes → Mme Berry ou Mme Naveau

En CP, Mr Juberay prendra tous les élèves sur la seconde période en module de 3 heures.

Les enseignants cycle 2 et 3 prendront en charge un groupe de 6 ou 7 élèves à raison d'une heure par semaine en informatique afin de travailler et valider les compétences du B2I.

6° Les actions et projets à l'école :

Le thème retenu pour cette année est « l'Afrique ».

Les classes de Mesdames Berry et Naveau sont inscrites à Danse à l'école. La chorégraphe Sherry Sable interviendra à l'école le jeudi à raison de 8 ou 9 séances.

Les classes de Mme Depont et Mr Juberay sont inscrites à Ecole et Cinéma.

L'association sportive USEP de l'école est en cours de création. Les classes de Mesdames Marteau et Picard s'y inscriront.

Les élèves de CM2 participent au Webtour.

Les classes du CP au CM2 participent à l'action Ecolire.

Les classes de Mme Naveau et Mr Juberay iront à la piscine le jeudi après-midi, celle de Mme Picard le mardi après-midi, au troisième trimestre.

Quelques dates à retenir :

Marché de Noël : vendredi 6 décembre, marché gourmand.

Carnaval : vendredi 21 mars

Spectacle de l'école à la salle culturelle en juin (date non définie, à voir selon disponibilité de la salle). Prévoir un temps de concertation entre l'association des parents d'élèves et l'équipe enseignante pour voir les modalités d'organisation.

7° Questions des parents :

Les assistantes maternelles sont gênées par le fait que les primaires ne peuvent plus entrer dans l'école les rejoindre alors qu'elles viennent chercher les PS ou MS dans la classe.

Souci de savon dans les toilettes.

Souci de respect des horaires : certains parents remarquent des retards d'ouverture de porte le matin ou le soir. L'équipe enseignante a conscience de l'importance du respect des horaires concernant son service et rappelle aussi que ces mêmes horaires doivent aussi être respectés par les parents.

La séance est levée à 19h55.

La directrice M L PICARD

La secrétaire V MARTEAU